



# REGLEMENT ET CRITERES D'ELIGIBILITE DE L'AIDE AUX PROJETS GO

Mis à jour – Avril 2026

---

Vous candidatez à l'aide au projet GO, veuillez lire attentivement ce document.

**Attention ! Tout dossier incomplet ou remis après la clôture de l'appel à candidatures ne sera pas retenu.**

---

## PUBLIC CIBLE

Personne morale représentant des **artistes ou des groupes musiques actuelles de Normandie, en développement ou voie de professionnalisation.**

La demande est portée par une **structure juridique support** (*association, label, tourneur, producteur-riche, etc.*) **dont le siège social est basé en Normandie pour un-e artiste ou groupe.**

## CONTENU DU DISPOSITIF & AXES DE SOUTIEN

Le parcours GO est une aide au projet versée sous forme de subventions directes de la Région Normandie en direction des structures juridiques ayant déposées une demande pour un artiste ou un groupe.

La demande de financement concerne soit un projet d'enregistré (Disque / Clip), soit un soutien à la création de spectacle et à la tournée (Résidence / Tournée).

---

## ELIGIBILITE

### **CRITERES D'ELIGIBILITE**

- La moitié des membres de la formation doivent résider en région Normandie.
- Avoir une structure juridique support (association, label, tourneur, structure d'accompagnement, etc...). **Son siège social doit être établi en région Normandie.**

### **Pièces administratives demandées faisant partie intégrante de la complétude du dossier :**

- Statuts à jour, datés et signés
  - Récépissé de déclaration en préfecture (ou le cas échéant, le récépissé de déclaration de modification en préfecture)
  - Fiche INSEE
  - Composition du bureau
  - RIB de la structure support
- Avoir un **répertoire constitué de compositions originales d'une durée minimale de 45 minutes** (*les créations originales et réarrangements seront appréciés selon l'esthétique musicale*).
  - Posséder au minimum **3 titres audio enregistrés de moins de 3 ans**.
  - Avoir une **visibilité significative** sur scène, sur les réseaux sociaux, dans les médias ou sur le web.
  - Faire preuve d'une **démarche de structuration avérée** (*travail en réseau, entourage professionnel, rémunération des artistes, cession des spectacles, etc.*).
  - **Avoir dûment complété le formulaire de candidature.**

### **NE SONT PAS ELIGIBLES**

- Les **groupes et artistes engagés par un contrat discographique** (contrat d'artiste) **auprès des majors et de leurs labels**.
- Les **groupes et artistes engagés par un producteur de spectacle d'envergure nationale**.

*Les critères d'éligibilité sont inscrits dans le document intitulé « Dispositif régional d'aide aux artistes et groupes musicaux actuelles de Normandie – Parcours GO » et ont été votés et définis lors de la décision fondatrice, en assemblée plénière du 18 juin 2018 (Région Normandie).*

L'équipe de NORMA se réserve le droit de faire appel aux projets lauréats sur les temps de valorisation du dispositif.

**Un bilan moral et financier des actions engagées grâce à la subvention GO sera à transmettre obligatoirement à la Région et à NORMA pour les artistes sélectionnés.**

### **CRITERES D'APPRECIATION**

Une attention particulière sera portée à l'**ancrage territorial** des artistes et de leurs projets, à la **représentativité des projets portés par des femmes ou minorités de genre**, ainsi qu'à la **diversité des esthétiques**.

- Ne pas être conventionné par la DRAC Normandie au moment du dépôt.
- Ne pas avoir obtenu l'aide GO en 2025.
- Ne pas avoir obtenu l'aide GO plus de 3 fois.

Le projet doit s'inscrire dans une stratégie cohérente de développement et de structuration, et faire preuve d'une démarche de professionnalisation avérée passant notamment par des salaires.

Le budget présenté doit être en accord avec le projet présenté faisant l'objet de la demande de financement et en corrélation avec le niveau de développement et de structuration du groupe.

---



## **SELECTION**

### **CRITERES DE SELECTION**

- Le **sérieux du remplissage du dossier** (bonne présentation du dossier, argumentaire utile et détaillé, présence de toutes les pièces administratives demandées, etc.).

- La **stratégie de développement mise en œuvre** par le groupe incluant un **projet d'actualité significatif** en cohérence avec la stratégie.
- La présentation d'un **budget équilibré, sincère et cohérent avec le projet présenté qui fera l'objet de la demande de financement**.
- Les **relations partenariales avérées** établies par le groupe ou l'artiste avec des structures musicales actuelles régionales voire nationales.
- La **proposition artistique et l'expérience scénique**.

A NOTER : une sélection administrative sera opérée avant la présentation des dossiers aux membres du comité de sélection afin de s'assurer que les critères d'éligibilité sont respectés (dossier complet, budget équilibré, pièces obligatoires déposées en bonne et due forme).

**Attention !** Concernant les pièces administratives demandées, il est nécessaire que le récépissé de déclaration en préfecture (ou le cas échéant, le récépissé de déclaration de modification en préfecture), la fiche INSEE et le RIB fassent apparaître la même adresse postale.

Si la structure a changé d'adresse : celle-ci doit déclarer son changement d'adresse de siège social auprès de la préfecture, de l'INSEE et de sa banque.

Il vous sera également demandé si ladite structure est assujettie à la TVA.

Si votre dossier ne répond pas aux critères d'éligibilité, il ne sera pas présenté au comité de sélection. Vous en serez informé·es à l'issue de la phase de sélection administrative (*mi-juillet*).

L'éligibilité du dossier ne garantit pas l'attribution d'une subvention.

## MODALITES DE SELECTION

La sélection se fait sur **analyse du dossier, étude du budget prévisionnel et écoute des extraits sonores par un comité de sélection constitué de professionnel·les de la filière musiques actuelles nationale et renouvelé chaque année**.

La constitution du comité de sélection sera rendue publique.

Les dossiers administrativement recevables seront transmis aux partenaires publics pour un avis consultatif pouvant être reporté aux comités de sélection.



## CONTACT

Charlotte LESAUVAGE – Chargée de l'accompagnement et des pratiques artistiques.  
charlotte[at]norma-asso.fr / Tél. : 02 31 27 93 61

Avant toutes questions, merci de vous référer à ce document, et à la Foire Aux Questions.



## LES PARTENAIRES PUBLICS FINANCEURS DE START & GO

Le dispositif START & GO est financé par la **DRAC Normandie, la Région Normandie, le Département de l'Orne, le Département de la Seine-Maritime, le Département de l'Eure, le Département du Calvados et la Ville de Caen**.